



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes, 30580 Bouquet, Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Le 7 juin 2016

Noms des rues, voies communales, chemins ruraux ... voyons ensemble là où cela nous mène

Suite à la dernière consultation communale démarrée en décembre 2015 dernier et aux suggestions des uns et des autres que nous avons prises en compte, nous avons donc voté le 11 avril 2016 la liste des noms de nos rues et chemins en Conseil Municipal. Sous peu, les services de secours qui auraient pu avoir du mal à trouver une personne en danger, auront des indications de localisation précises ; de même les livraisons sur la commune seront facilitées. Nous transmettrons ces nouvelles données aux services du Cadastre, de la Poste, de géolocalisation, etc... Nous installerons les panneaux des noms de nos routes, rues et chemins aux bons endroits ; et nous vous délivrerons un petit panneau avec votre propre numéro.

Du coup, nous allons devoir mettre à jour le « **Tableau de Classement unique des Voies Communales** » de Bouquet, pour qu'il intègre ces nouveaux noms. Ce Tableau de Classement avait été voté par délibération par le Conseil Municipal de Bouquet de 1962. Il inventorie les :

- **voies communales** à caractère de **rue**
- **voies communales** à caractère de **chemin**
- **voies communales** à caractère de **place**

qui sont de la propriété publique de la Municipalité, et que celle-ci a l'obligation d'entretenir.

Nous allons mettre à jour ce Classement des routes, rues ou chemins qui nécessitent un engagement d'entretien de la part de la Mairie, et ce dans les règles des bonnes procédures et après enquête publique.



Dans la foulée, l'étape suivante sera de mettre à jour l'« **Inventaire des Chemins Ruraux** » qui avait été voté par délibération en 1977 par le Conseil Municipal de Bouquet. Il recensait 121 chemins ruraux, propriété privée de la commune et pour lesquels la municipalité n'a pas d'obligation d'entretien.

Cette mise à jour permettra de recenser les cessions éventuelles de certains d'entre eux, ou des conventions entre des particuliers et la Mairie qui ont pu être nouées depuis 1977.

Pour ce faire, nous vous demanderons de bien vouloir nous donner copie en Mairie, d'ici la fin décembre 2016, des actes notariés ou des documents de convention qui ont pu donc être conclus entre cet Inventaire et aujourd'hui, de façon à que ce recensement soit mis à jour.

En effet, nous considérons qu'il est de notre fonction de Municipalité de faire :

- ✓ que la compréhension de la propriété de nos routes, rues, chemins, soit rendue claire et précise ;
- ✓ que les engagements d'entretien soient compris par tous ;
- ✓ que les accords ou cessions ayant été faits ces 39 dernières années soient recensés ;
- ✓ et que le Classement et l'Inventaire de cette voirie communale soient mis à jour et rendus publiques.